



Communiqué de Presse

Premier closing à 38 M€ et homologation TIBI 2 pour NCITY, fonds dédié aux start-up françaises de la Ville de Demain

Paris, le 14 février 2024

NCITY, le dernier fonds de capital-innovation de NCI, a réalisé un premier closing à 38 M€ et passé avec succès l'homologation TIBI, particulièrement convoitée cette année. Lancé fin 2022, NCITY investit en Série A dans les start-up françaises qui favorisent la transition écologique et numérique des villes. Les secteurs de l'énergie, de la mobilité, et du bâtiment en particulier sont visés et un objectif concret de décarbonation est fixé : 300.000 tonnes de CO2 évitées.

Nouveau succès pour NCI un an après le closing de son dernier fonds de transmission à son hard cap de 150M€. En à peine un an, son fonds-accélérateur NCITY, successeur de WaterStart Capital (2018), annonce un premier closing à 38 M€ pour un objectif final de 60 M€ avec un hard cap à 80M€. NCITY vient par ailleurs d'obtenir l'homologation TIBI2, nouvelle phase du programme TIBI ouverte cette fois aux fonds « early-stage », mobilisant 7 Mds € de fonds privés avec une priorité donnée à la décarbonation de l'économie, en lien avec le plan Industrie verte, et aux projets de haute technologie.

Le fonds NCITY a pour mission principale d'accompagner et de soutenir les start-up françaises œuvrant pour la Ville de Demain, avec un intérêt tout particulier pour les secteurs du bâtiment, de l'énergie, et de la mobilité, qui présentent un fort potentiel de développement par l'innovation et représentent plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre. L'immobilier, la gestion de l'eau et des déchets et la smart city sont aussi visés. Le fonds investira des tickets généralement compris entre 1M€ et 3M€, en tant que fonds lead ou suiveur, dans des solutions éprouvées réalisant un CA de plus de 300 K€ ; il vise une vingtaine de participations.

NCI a fait le choix de cette spécialisation sectorielle afin de capitaliser d'une part sur son double ancrage en Île-de-France et dans les territoires (équipes présentes à Paris, Lyon, Rennes, Lille et Rouen), et d'autre part sur son appétence historique pour les start-up deeptech ou industrielles, qui représentent la majeure partie des greentech françaises.

Objectif : accélérer leur développement et répondre à leurs besoins spécifiques, en mobilisant les partenaires et les réseaux de NCITY dans l'écosystème français de l'« Urban Tech », à Paris en en région. Le fonds, classé article 8, poursuit par ailleurs un objectif ambitieux et concret pour le climat : contribuer à éviter 300 000 tonnes de CO2 via les start-up en portefeuille d'ici 2032.

Les investisseurs historiques de NCI ont largement répondu présents, convaincus par le potentiel de la thèse d'investissement de NCITY, centrée sur des enjeux sociétaux majeurs et une approche pragmatique de l'impact environnemental. Parmi ceux qui ont renouvelé leur confiance, le Fonds French Tech Accélération (FTA2) du Plan France 2030, géré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, et de nombreuses caisses régionales des réseaux Groupama, Banque Populaire, Crédit Agricole, ou encore Caisse d'Épargne, en majorité sur des montants supérieurs à ceux investis dans le fonds précédent.

Autre motif de satisfaction : parmi la trentaine de souscripteurs réunis sur ce premier closing, de nouveaux souscripteurs sectoriels ont rejoint le projet comme Sada Assurances ou le groupe Lhotellier (ETI du BTP et de l'énergie), ainsi qu'une douzaine de dirigeants opérant dans les secteurs cibles du fonds.

C'est une vraie richesse pour NCITY, qui renforce et diversifie ainsi son réseau d'experts, aussi utile dans la sélection des dossiers que dans leur accompagnement. Le dispositif d'accélération¹ qui a fait ses preuves sur le fonds précédent, prend une nouvelle dimension sur sa capacité à générer directement du business pour les start-up, tout en conservant sa vocation historique de partage de bonnes pratiques entre dirigeants du portefeuille, de missions sur mesure, et de connexion aux écosystèmes.

NCITY a notamment déjà réalisé trois investissements significatifs (supérieurs à 1M€) : Obat et son logiciel de gestion pour les TPE du bâtiment, Expliseat qui, à partir de son métier historique de sièges ultralégers pour l'aviation, se développe dans la mobilité et fabrique notamment les cadres des vélos pliants Bastille, ou encore Flatsy, qui simplifie la gestion des visites et des états des lieux pour les professionnels de l'immobilier.

Yves Guiol, associé de NCI, directeur de NCITY : *« La réussite de ce premier closing atteste des performances historiques de l'équipe, en particulier sur des projets industriels qui montent aujourd'hui en puissance dans la French Tech et qui représentent la majeure partie de notre « track record ». Je remercie nos souscripteurs historiques comme nos nouveaux investisseurs de leur confiance. Nous sommes convaincus que les start-up auront un rôle majeur à jouer dans la mutation forcée des écosystèmes urbains et sommes enthousiastes à l'idée de dessiner, ensemble, la Ville de Demain ».*

Anne-Cécile Guitton, présidente de NCI : *« NCI est fier de soutenir, à travers NCITY, des start-up prometteuses répondant à des enjeux sociétaux majeurs. Au-delà de leur impact, ces start-up participent au renouvellement de notre tissu économique et industriel. Les accompagner rentre pleinement dans la mission de NCI au service du dynamisme des territoires. ».*

À propos de NCI et du fonds NCITY

NCI est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) depuis le 30/08/2000 sous le numéro GP 00039 et domiciliée au 57 avenue de Bretagne à Rouen. Acteur multirégional du capital investissement, NCI investit des compétences et des fonds propres dans des projets d'innovation, de développement et de transmission d'entreprises. Avec une croissance historique à deux chiffres et plus de 320 M€ sous gestion - confiés par des investisseurs institutionnels publics et privés, des family offices et des dirigeants d'entreprises, NCI concilie finance et

développement économique dans les territoires. NCITY est le 4e fonds de capital-innovation de NCI. Lancé fin 2022 et actuellement en phase de levée, il investit en seed et série A dans les start-up françaises de la Ville de Demain (bâtiment, énergie, mobilité, smart city) et poursuit notamment un objectif de décarbonation. Les entreprises accompagnées bénéficient à la fois de l'ancrage de NCI dans les territoires, et de son accélérateur de start-up éprouvé depuis 2018 sur son précédent fonds WaterStart Capital.

<https://www.n-ci.com/>

À propos de Bpifrance

Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

<https://www.bpifrance.fr/>

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- Est inédit par son ampleur : 54 milliards d'euros seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <https://www.france2030.gouv.fr> | @SGPI_venir

A propos de l'Initiative TIBI2 :

L'initiative Tibi a été lancée en 2019 par Bruno Le Maire, sous l'égide du président de la République, dans le but d'accroître la capacité de financement des entreprises technologiques, en mobilisant l'épargne des investisseurs institutionnels. En 2019, 23 investisseurs institutionnels français partenaires s'étaient engagés à investir 6 Md€, entre 2020 et 2022, dans des fonds de capital-investissement late stage et dans des fonds d'actions cotées établis en France. L'État a été un « facilitateur » afin de recueillir cet engagement financier. La DG Trésor assure le secrétariat général de l'initiative. Le bilan de la phase 1 de l'initiative Tibi est très positif. La France est désormais le premier écosystème pour le financement des nouvelles technologies au sein de l'Union européenne.

Dans un contexte de besoin de financement massif des transitions écologique, numérique et industrielle, le cadre d'action de l'initiative Tibi priorise trois leviers :

- Le financement de nos startups, plus nombreuses et dont les besoins de financement augmentent avec leur croissance,
- L'émergence de fonds de grande taille, en situation de rivaliser avec les plus importants fonds d'investissement étrangers, afin de renforcer l'ancrage français de nos startups,
- Le financement de l'innovation de rupture des entreprises françaises, face à l'intensité croissante de la concurrence internationale.

C'est à cette fin qu'une nouvelle phase de mobilisation de fonds auprès d'investisseurs institutionnels a été lancée, en février dernier à Bercy, par les ministres Bruno Le Maire et Jean-Noël Barrot.

L'initiative Tibi 2 s'accompagne d'un engagement de mobilisation de 7 Md€ de la part des investisseurs partenaires. Cette nouvelle phase comprendra, en plus des volets late stage et tech cotée, un volet early stage afin de continuer d'alimenter le vivier primaire de startups technologiques. Elle donnera la priorité à la décarbonation de l'économie, en lien avec le plan Industrie verte, et aux projets de haute technologie.

Contact presse

Kablé Communication

Catherine Kablé – catherine.kable@kable-communication.com – 06 82 25 73 85

Guillaume D'haene – guillaume.dhaene@kable-communication.com – 07 86 85 42 57